Bulletin municipal
Le Babillard
VOL. 02 • N° 03
JUIN 2014

CANTON DE HATLEY

135, rue Main
North Hatley, QC J0B 2C0
819 842-2977
www.cantondehatley.ca

La participation citoyenne, voilà un terme d'actualité.

De plus en plus, les gens veulent être entendus. Avec raison, ils veulent faire partie prenante des orientations et de l'avenir de leur municipalité. Pour le Canton de Hatley, comme tout bon conseil, les opinions de nos résidents influencent nos décisions.

Comment faire pour les entendre? Plusieurs comités ont été formés au fil des ans. Nous n'avons qu'à penser au comité consultatif en environnement, au comité des loisirs, au comité d'urbanisme. Ce sont des structures interactives avec le milieu.

Durant mon mandat, comme moyen de communication, plusieurs activités ponctuelles vous seront offertes afin de vous faire entendre. Que ce soit lors d'un forum, d'une consultation publique ou tout simplement d'une activité familiale vous allez être invités à partager avec nous vos préoccupations et vos attentes. Au Canton de Hatley, chaque rencontre d'un citoyen avec un élu est un moment d'échanger et d'influencer le processus décisionnel du conseil de ville.

Vos élus qui ont le pouvoir, et surtout le devoir, de prendre des décisions pour l'ensemble de la collectivité amènent régulièrement les propos de ces échanges et réflexions lors de nos rencontres préparatoires. Ils nous aident à prendre une décision des plus éclairée et près de vous. La participation citoyenne n'est pas seulement exercée dans un cadre formel, elle se vit au quotidien.

On pense souvent à tort que seul le pouvoir décisionnel peut changer les choses. Au Canton de Hatley nous pouvons prouver le contraire. En effet, le comité consultatif en environnement vient de se mériter un prix très prestigieux, soit celui du Mérite municipal (voir article).

Ce comité a su, durant les années, influencer le conseil afin de mettre à l'avant-scène des priorités qui reflétaient bien les préoccupations des citoyens.

En terminant, je vous invite à nous écrire sur notre site web. Vos courriels sont lus avec beaucoup d'intérêt et font partie intégrante d'une participation citoyenne active et vivante.

Martin Primeau, maire

Le Canton de Hatley obtient le Mérite Municipal 2014 en Environnement !!!

Le Canton s'est vu discerner le prix le plus prestigieux pour une municipalité. Le Mérite Municipal est remis à chaque année aux personnes et aux organismes qui ont contribué de façon exceptionnelle au mieux-être et au développement de leur communauté. Ce prix récompense notre municipalité pour son engagement environnemental démontré par les gestes concrets de son Comité consultatif en environnement, sa démarche intégrée de développement durable, et suivant les termes du Ministère, …. *qui a mené sur son territoire un processus participatif de planification et d'intervention à long terme pour l'ensemble des activités de développement économique, social et environnemental...*

Suite à la page 5

De gauche à droite : Jean-Claude Favreau, Vincent Fontaine, Magali Brondel,, Martine Pariseau, Danielle Côté, Jacques Bogenez, le maire Martin Primeau, le maire sortant Pierre A. Levac, Sylvie Cassar et Mark MacLeod.

TABLE DES MATIÈRES

Infos municipales 2
Communautaire 2
Suivi des séances du conseil 3
Urbanisme 4
À découvrir 4
Suite de la page 1 5
Loisirs 6
Environnement 6
Avis aux propriétaires 7
Concours 7
Association locale 8
SPA de l'Estrie 8

À LA MAIRIE

Votre Conseil municipal

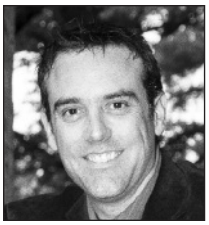

Martin Primeau
Maire

Patrick Clowery
Conseiller n°1

Vincent Fontaine
Conseiller n°2

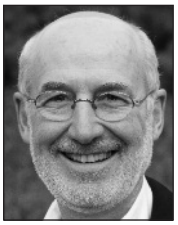

Jacques Bogenez
Conseiller n°3

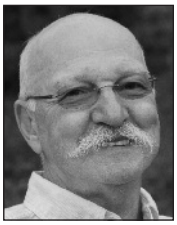

Claude B. Meilleur
Conseiller n°4

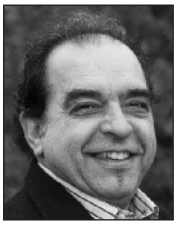

Guy Larkin
Conseiller n°5

Sylvie Cassar
Conseillère n°6

Directrice générale:
Liane Breton

Adjoint à la direction:
Paul Conway

Adjointe à la trésorerie:
Annie Deshaies

Inspecteur en bâtiment et en environnement:
Éric Gravel

Directeur des travaux publics:
Jean-François Laflamme

Agente de développement loisirs:
Hélène Cyr

Heures d'ouverture:
Du lundi au vendredi
8h à 12h et 13h à 16h

Coordonnées:
135 rue Main, North Hatley (Québec) J0B 2C0
Tél. : 819 842-2977 • Téléc.: 819 842-1997
Courriel: info@cantondehatley.ca
Site Internet: www.cantondehatley.ca

Conception et impression du journal:
Les Publications Municipales – 1 877 553-1955

INFOS MUNICIPALES

CALENDRIER PHOTO MUNICIPAL 2015 : LES OISEAUX DU CANTON

Pour le calendrier photo municipal 2015, envoyez-nous vos photos d'oiseaux d'ici! Vous pouvez nous les faire parvenir par courrier électronique à : info@cantondehatley.ca

RÉFECTION DU CHEMIN HATLEY ACRES

La municipalité ira de l'avant avec la réfection du chemin Hatley Acres. Le projet initial, présenté au printemps 2013, avait soulevé des préoccupations chez plusieurs résidents du secteur. Le conseil municipal avait donc accepté de revoir le projet. Le nouveau projet a été présenté le aux citoyens du secteur lors d'une séance d'information publique tenue le 24 avril 2014. Les travaux à venir impliquent l'acquisition de certaines lisières de terrain en bordure du chemin afin de faire des fossés adéquats.

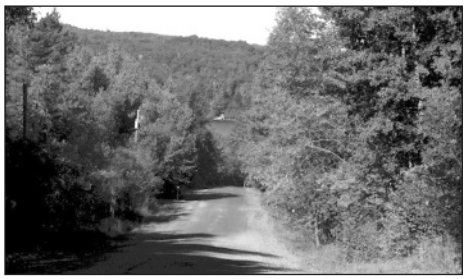

COMMUNAUTAIRE

CONCERT ORFORD SUR LA ROUTE

Mercredi 6 août à 20 h
Église de Sainte-Catherine-de-Hatley
Gratuit pour tous

Les stagiaires de l'Académie Orford vous offrent des concerts gratuits tout l'été! Ces jeunes musiciens parcourent la région à votre rencontre, grâce à la formule Orford sur la route. Profitez de ces concerts conviviaux, une gracieuseté de nos partenaires près de chez vous. Le concert du 6 août vous est présenté par les municipalités du Canton de Hatley et de Sainte-Catherine-de-Hatley

RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

La Ressourcerie des Frontières est une entreprise d'économie sociale marchande vouée à récupérer des objets, autrement envoyés à l'élimination Les matières collectées seront nettoyées et réparées (si elles peuvent être mises en valeur) pour être revendues dans le magasin ou démontées pour fin de recyclage. Elle vise également à offrir une possibilité d'emploi à certaines personnes ayant de la difficulté à intégrer le marché du travail. Le terme « ressourcerie » provient de l'idée que les déchets sont encore des ressources.

Vous faites un ménage? Vous songez à faire une vente de garage?

Pensez à la Ressourcerie des Frontières

Collecte gratuite à domicile de vos objets encombrants
1-855-804-1018 • info@ressourceriedesfrontieres.com

RESSOURCERIE DES FRONTIÈRES

Pour soumettre vos articles dans le Journal:

«Le Babillard» est publié à tous les 2 mois et est distribué vers le milieu du mois. Les organismes de la municipalité et les responsables d'activités sont invités à transmettre leurs communiqués avant le 30 du mois précédant la parution. Il suffit de faire parvenir vos fichiers Word et photos en fichiers séparés (JPG ou BMP) par courriel à: info@cantondehatley.ca

POUR PLUS D'INFORMATION: 819 842-2977

ÉCHOS DU CONSEIL DU 5 MAI 2014

1) Monsieur Patrick Clowery, conseiller municipal, est nommé maire suppléant pour la période du 1er juillet 2014 jusqu'au 1er mars 2015. Les conseillers sont nommés à tour de rôle à titre de maire suppléant. Le rôle du maire suppléant est de remplacer le maire advenant une absence prolongée ou une incapacité, notamment pour les réunions des maires à la municipalité régionale de comté Memphrémagog.

2) Les règlements municipaux dont l'application concerne la Sûreté du Québec ont été mis à jour. Les règlements adoptés sont :

- Le règlement 2014-09 concernant les nuisances aborde notamment le bruit causé par le voisinage et la propreté.
- Le règlement 2014-10 relatif à la paix, l'ordre et la sécurité publique encadre notamment les comportements dans les lieux publics comme les parcs.
- Le règlement 2014-11 relatif au stationnement encadre le stationnement dans les chemins publics, par exemple dans les intersections ou durant la période hivernale.
- Règlement 2014-12 relatif aux incendies concerne plusieurs éléments relatifs à la protection incendie, comme les détecteurs de fumée et l'utilisation de pièces pyrotechniques.

Ces règlements sont adoptés en collaboration avec les autres municipalités de la MRC de Memphrémagog afin de les uniformiser et d'en faciliter l'application par les agents de la Sûreté du Québec ainsi que les services de protection contre l'incendie.

3) Le conseil a adopté le règlement 2014-13 concernant le pavage du chemin Smith. La municipalité chargera à tous les immeubles du chemin Smith (terrains vacants et construits) une facture de mille huit cent dollars (1 800 $) financée sur une période de cinq (5) ans.

4) Le conseil a autorisé la cession d'une lisière de terrain en bordure du chemin Capelton (route 108) afin que le Ministère des Transports puisse effectuer des travaux de drainage

5) Un avis de motion a été donné pour annoncer la modification du règlement concernant les véhicules lourds dans le secteur de la rue Belvédère sud et de l'autoroute 410. L'objectif est d'éviter que les véhicules lourds utilisant l'autoroute 410 puisse emprunter la rue Belvédère sud, sauf pour une livraison locale.

6) Un compte bancaire sera ouvert pour le Parc Scowen. Les municipalités du Village de North Hatley et du Canton de Hatley contribueront à part égal à ce compte qui servira à débourser pour les aménagements du parc.

7) Le conseil a autorisé l'installation de deux enseignes de bienvenue, soit une au coin du chemin Hatley Centre et de la route 143 et une autre en bordure de la route 143, juste avant l'intersection du chemin Meigs.

8) Avis de motion a été donné pour modifier le règlement relatif aux conditions d'émission de permis de construction.

9) Une servitude est accordée à Radio-Ondes inc. pour le droit d'installer, de construire, de remplacer, de réparer, d'entretenir, d'inspecter, de maintenir et d'exploiter le support de tour actuellement présent sur le lot 2 131 347 (situé en retrait, sur le chemin Albert Mines).

10) Le conseil a modifié le règlement 2010-02 pour autoriser la rémunération additionnelle pour les membres du conseil qui font partie des comités.

- C.C.U. (Comité consultatif d'urbanisme);
- Comité des communications;
- Comité des loisirs;
- C.C.E. (Comité consultatif d'environnement)
- Comité Parc Scowen
- Comité bâtiment multifonctionnel
- Comité de voirie

11) Comme à chaque année, le conseil a nommé les préposés autorisés à émettre des certificats d'usagers (vignettes de bateaux) pour le lac Massawippi.

12) Le contrat pour l'épandage de l'abat-poussière a été accordé à la firme Calclo inc. La municipalité avait reçu deux autres soumissions, soit de Somavrac et de Bourget.

13) Dans certains secteurs, les demandes de permis de construction sont soumises à un règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architectural. Trois demandes ont été approuvées pour le conseil : 137 rue de l'Érablière, 234 rue du Boisé et 1305 chemin Capelton.

14) Suite à certaines modifications requises quant à l'acquisition du bâtiment multifonctionnel sis au 4785 chemin Capelton, le conseil a autorisé le maire et la directrice générale à signer une modification à l'entente avec le Groupe Hatley.

15) Le conseil a autorisé la MRC de Memphrémagog à détruire certains documents ayant servis à l'établissement du rôle d'évaluation foncière.

16) Un règlement d'emprunt de la Régie intermunicipale de gestion des déchets solides de la région de Coaticook a été modifié afin d'étendre sa période de financement sur 30 ans au lieu de 10 ans. Le but est d'alléger le fardeau annuel pour les municipalités membres de la Régie.

ÉCHOS DU CONSEIL DU 2 JUIN 2014

1) Le règlement 2014-14 concernant les véhicules lourds est adopté.

2) Les contrats de déneigement sont accordés pour deux ans (hivers 2014-2015 et 2015-2016). Le lot 1 (partie sud de la municipalité) est accordé aux Entreprises Bruce Stoddard pour un total de 397 216.30 $ taxes incluses. Le lot 2 (partie nord de la municipalité) est accordé à La Construction Réal St-Laurent ltée pour un total de 389 036,30 $ taxes incluses.

3) Un opérateur de pelle mécanique est embauché pour une période d'essai.

4) Le conseil autorise la location d'une pelle mécanique sur roues pour une période d'au moins trois (3) mois.

5) Le conseil autorise l'acquisition de terrain en bordure du chemin Hatley Acres. Le but est de permettre la réfection du chemin, notamment par l'amélioration du drainage.

6) La municipalité a soumis la candidature du Comité consultatif en environnement pour le Mérite municipal 2014. Le Mérite municipal est un hommage public à l'engagement de femmes et d'hommes qui ont contribué à améliorer la qualité de vie des citoyens de leur milieu.

7) Le conseil a approuvé une demande à la Commission de protection du territoire agricole.

8) Un avis de motion est donné dans le but de changer le règlement concernant le comité consultatif en urbanisme, portant le nombre d'élus sur ce comité de 3 à 2.

9) Certains dispositions au niveau des enseignes sont modifiées au règlement de zonage.

10) Les états financiers 2013 sont déposés au conseil.

11) Le conseil approuve une demande de prolongation de l'entente concernant la fermeture de la rue Belvédère sud pour la construction de l'autoroute 410.

12) Le conseil nomme le préposé au stationnement autorisé à émettre des constats d'infraction pour le stationnement sur le chemin Vaughan.

QU'EST-CE QUE LA MRC DE MEMPHRÉMAGOG ? ET COMBIEN ÇA NOUS COÛTE?

Les municipalités régionales de comté ont été créées au début des années 1980 en vertu de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. L'objectif du gouvernement du Québec était d'assurer un développement harmonieux et cohérent, par un aménagement ordonné du territoire.

Le mandat fondamental des MRC était d'élaborer un schéma d'aménagement, afin de bien préciser les usages autorisés. C'est ainsi qu'ont été délimités des périmètres d'urbanisation, des zones agricoles et agroforestières, des zones à caractère récréatif, etc. Les municipalités locales ont dû par la suite confectionner leur plan d'urbanisme en respectant le contenu du schéma d'aménagement.

À sa fonction première d'aménagement du territoire s'ajoutent d'autres responsabilités pour la MRC, notamment en matière d'évaluation foncière, de développement économique, de gestion des cours d'eau, de sécurité publique, de sécurité incendie et de gestion des matières résiduelles.

Une MRC est administrée par un conseil, dont la présidence est confiée à un préfet. Le conseil de la MRC de Memphrémagog est composé de 17 membres - les maires et mairesses des 17 municipalités locales du territoire : Austin, Ayer's Cliff, Bolton-Est, Canton de Hatley, Eastman, Hatley, Magog, North Hatley, Ogden, Orford, Potton, Saint-Benoit-du-Lac, Saint-Étienne-de-Bolton, Sainte-Catherine-de-Hatley, Stanstead Canton, Stanstead Ville et Stukely-Sud.

Contributions de la municipalité du Canton de Hatley à la MRC de Memphrémagog :

Administration/aménagement/ législation (règlement 1-14)	54 348 $
Centre locale de développement (règlement 2-14)	29 862 $
Cotisation à la Fédération Québécoise des Municipalités (règlement 3-14)	1 130 $
Service d'évaluation foncière (règlement 4-14)	33 197 $
Régie du centre de tri (règlement 5-14) (7 $ par porte)	6 398 $
Transport adapté (règlement 6-14)	7 513 $
Inspection en foresterie (règlement 7-14)	1 894 $
Entente en urbanisme (règlement 8-14)	310 $
Total	**134 652 $**

OUVERTURE OFFICIELLE DU VIGNOBLE LE DOMAINE BERGEVILLE

Le Domaine Bergeville a fait un pari : se consacrer uniquement aux vins mousseux et séduire le Québec avec ses bulles biologiques. Premier au Québec à se spécialiser en bulles, le Domaine Bergeville élabore des vins mousseux biologiques selon la méthode traditionnelle, avec des cépages adaptés au climat des Cantons-de-l'Est. Célébrez la vie grâce à un produit de qualité, local et naturel.

De gauche à droite : Martin Primeau, maire du Canton de Hatley, Marc Théberge et Éve Rainville du Vignoble Le Domaine Bergeville.

La complémentarité, l'essence d'un vignoble biologique et biodynamique

Le Domaine Bergeville est né comme un rêve, chéri et nourri pendant 14 ans. L'histoire du vignoble en est une de complémentarité : celle des vignerons, d'abord, mais aussi de l'individu et de sa famille, de l'être humain et de la terre… Marc Théberge et Eve Rainville se rencontrent à la fin de leur adolescence. Les 22 années partagées aiguisent les forces de chacun.

Autodidacte, Marc témoigne d'une créativité et d'une capacité stratégique propres à favoriser l'atteinte de ses objectifs. Sa maîtrise en génie électronique le prédispose à une débrouillardise bien utile pour construire le projet d'un vignoble. Quant à elle, Eve expérimente la gestion et l'administration comme chef d'équipe, lors de mandats en recherche et développement.

Leur amour de l'authenticité s'exprime alors qu'ils voyagent à travers le monde, cheminant de vignobles en vignobles. Ils apprécient l'importance de sauvegarder le terroir, notamment grâce à la culture biologique. Ils comprennent vite que la qualité de vie de leur famille passe par une alimentation sensée, respectueuse de l'écosystème d'où ils la tirent.

Cette réalisation, combinée à leur besoin de se rapprocher de la nature, les pousse à choisir la culture biologique et biodynamique pour leur vignoble, leur rêve. Après s'être entourés d'agronomes et d'œnologues réputés, Marc et Eve conçoivent des vins à la hauteur de leurs valeurs : artisanaux, humains… et authentiquement québécois.

Source: domainebergeville.ca

La Municipalité a été honorée, la semaine dernière à l'Assemblée Nationale à Québec, par le Ministre des Affaires Municipales et de l'Occupation du territoire, M. Pierre Moreau. Le Canton s'est distingué par ce mérite puisqu'il a été choisi par un jury composé de membres de l'UMQ (l'Union des municipalités du Québec), la FQM (Fédération des Municipalités du Québec) et le Ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et ce, pour les municipalités de moins de 25000 habitants. L'obtention de ce prix a été rendu possible grâce au travail acharné de son CCE (Comité Consultatif en Environnement). Ce comité, créé en mars 2005, avait comme objectif premier de faire des recommandations à la municipalité et de créer des petits projets environnementaux qui amélioreraient la qualité de vie collective de ses résidents. Ces gestes ont par la suite engendré un effet d'entrainement sur les résidents. Aujourd'hui, le comité poursuit toujours ses activités avec grand succès.

Pour vous donner une idée du travail considérable qui a été fait par ce comité, voici une liste partielle de leurs accomplissements :

- Nettoyage de la rivière Massawippi, plusieurs tonnes de déchets repêchés.
- Nettoyage annuel des fossés, plus de 70 km parcourus.
- Pollution lumineuse: remplacement automatique des ampoules de rues par des ampoules appropriées.
- Diminution de la fréquence de la collecte des déchets ultimes, de hebdomadaire à bimensuel.
- Mise en place d'une patrouille verte, sensibilisation des citoyens au recyclage (guide aimanté) et compostage (projet pilote en 2006 deux ans avant le recours aux bacs bruns, subvention à l'achat d'un composteur domestique, 175 nouveaux foyers s'initient au compostage).
- Distribution biannuelle du compost recueilli aux habitants du Canton.
- A l'hôtel de ville, installation d'un bac de recyclage et de compostage, contenant pour piles et cartouches usagées.
- Règlements contrôlant l'utilisation de la marche au ralenti de tout véhicule.
- Suite à un Conseil sans papier, les nouvelles sont mises sur le site Internet, diminuant la publication papier à 4 par année.
- Subventions à l'achat de couches lavables pour les nouveau-nés.
- Distribution annuelle gratuite d'arbres (1 000 à 1 500 arbres) et plantes pour revitaliser les berges.
- 10 conférences offertes sur des sujets environnementaux tels que "L'eau sale ce n'est pas normal, Recette minceur pour la poubelle au régime, Rendre son quotidien plus vert, Oiseaux, Maisons LEEDS, Culture bio", etc.
- Visites de résidences en bordure du lac Massawippi pour les informer sur l'aménagement des berges et l'érosion.
- Création d'une charte environnementale et d'une trousse de bienvenue destinées aux nouveaux arrivants.
- Création d'un sac de tissu avec pochette aux armoiries du Canton, en denim biologique fabriqué par des jeunes en réhabilitation et remis aux nouveaux arrivants dans leur trousse.
- Fête familiale annuelle éco-responsable.
- Adoption de plusieurs règlements municipaux afin de mieux gérer les installations septiques, les remblais-déblais, le déboisement, etc.
- Participation avec le MTQ d'un projet pilote d'éradication de l'herbe à poux.
- Élaboration (projet) d'un éco-centre.

Le CCE est bien actif et travaille beaucoup pour « conscientiser » la population par des d'actions individuelles (et finalement forcément collectives), aux bienfaits d'une responsabilisation environnementale. D'ailleurs c'est un peu pour cela que plus de la moitié des conseillers actuels ont été membres du CCE, ce qui les a amenés, par leur engagement, à embrasser une implication plus concrète en politique municipale comme conseiller, facilitant ainsi, une vision politique axée sur le développement durable au sein du Conseil.

A titre de président du Comité Consultatif en environnement, je tiens à remercier chaleureusement tous les membres du CCE qui ont contribués depuis sa fondation, par leur travail et leur dévouement, à rendre cette distinction possible. Il s'agit de Mesdames Danièle Coté, Danielle Masse, Nancy Beatty, Sylvie Masse, Marie-Michèle Dorais, Martine Pariseau, Magali Brondel, Mia Pascale, et de Messieurs Michel Garand, Mark Macleod, Jean Claude Favreau, David Mc Bride, David Wright,

Madame Sylvie Cassar (conseillère), Monsieur Vincent Fontaine (conseiller) et un merci tout spécial à M. le maire Martin Primeau, qui a été pendant plus de sept ans le président du CCE. Finalement, un merci très spécial à M. Pierre Levac, maire sortant, qui a été la bougie d'allumage de notre CCE lors de sa création et qui a su lui donner les outils budgétaires à son épanouissement.

Oui, le Canton est une Municipalité qui se veut résolument « verte » et sa mission va continuer dans les années à venir car il reste beaucoup de beaux projets et de défis à accomplir!

Jacques Bogenez
Conseiller municipal
Président Comité Consultatif
en Environnement

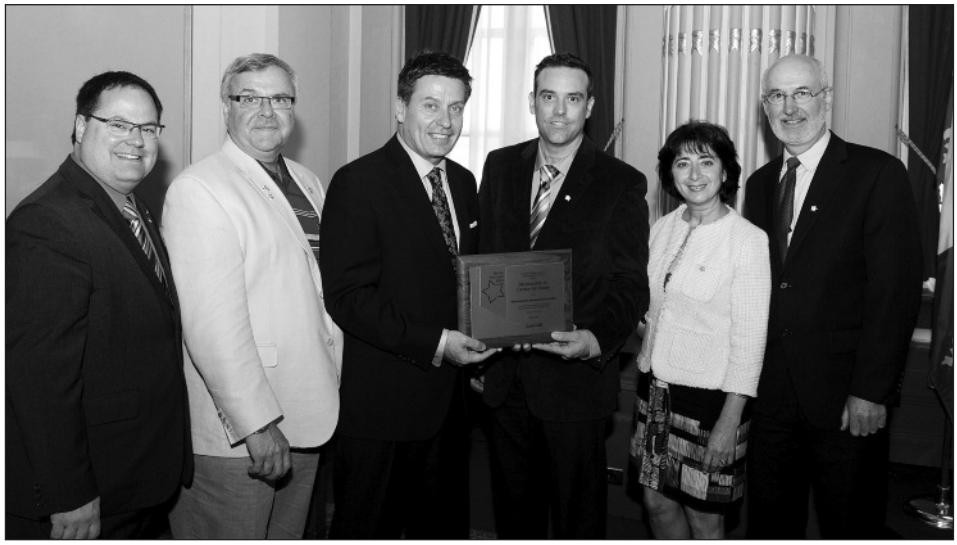

Photo, de gauche à droite : M. Alexandre Cusson, maire de Drummondville et représentant de l'Union des municipalités du Québec, M. Gaston Arcand, maire de Deschambault-Grondines et représentant de la Fédération québécoise des municipalités, le ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire monsieur Pierre Moreau, M. Martin Primeau, maire du Canton de Hatley, Mme Sylvie Cassar, conseillère municipale au Canton de Hatley et M. Jacques Bogenez, conseiller municipal au Canton de Hatley et président du Comité consultatif en environnement.

Randonnées amicales en vélo de route

Chaque mercredi, des adeptes de vélo de route se rencontrent pour aller rouler le Canton de Hatley ensemble! Vous êtes invités à les suivre, pour un minimum de 20 km.

Quand : Tous les mercredis, départ à 17 h 30

Rendez-vous : Au parc du Mont Hatley

Note : Beau temps, mauvais temps. Apportez de l'eau en quantité suffisante. Aucune compétition.

Un troisième bazar réussi!

La longue fin de semaine du mois de mai fut un succès pour le Bazar annuel du printemps! La température était de notre côté dimanche le 18 mai, pour permettre à la vingtaine de vendeurs de marchander leurs objets, meubles, vêtements et autre. Une centaine d'acheteurs se sont présentés dans le stationnement du parc du Mont Hatley, entre 9 h et 13 h, pour profiter des aubaines et des objets seconde main. Un grand merci à tous les participants, qui ont permis de faire de cette journée ensoleillée un évènement incontournable!

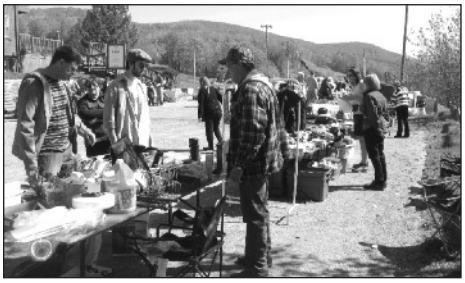

Randonnées nocturnes

Cet été, deux randonnées familiales aux flambeaux sont organisées dans des sentiers bien de chez nous. Durant la première partie de chaque activité, les marches nocturnes seront guidées et animées. Suivra un feu de camp sous la pleine lune avec l'animation d'un conteur et agrémenté d'un encas dont les enfants raffolent (guimauves et saucisses)!

Descente découverte de la rivière Massawippi

Préparez vos embarcations nautiques pour le mois d'août! Pour une deuxième année, il est possible pour les citoyens de descendre la rivière Massawippi cet été. Surveillez votre boite aux lettres, l'information complète vous y sera transmise.

Tournoi amical de badminton

Le 3 mai dernier, 16 amateurs de badminton ont profité d'une journée dédiée à ce sport! Dès 10 h, 8 équipes mixtes se sont affrontées dans le gymnase de l'école primaire de North Hatley dans un tournoi bien orchestré. Félicitations à Richard Beaudette et Pascale-Maude Gosselin qui se sont mérités les « Moineaux d'or »!

Ce tournoi avait pour objectif de célébrer les 5 sessions consécutives de badminton. Un grand merci aux membres du comité d'organisation : Julia Kydd, Annie Deshaies, Benoit et Estelle Leclerc.

Salon d'antiquité de North Hatley

3245 chemin Capelton (club de curling)

Soirée d'ouverture 30 $

Vendredi 4 juillet, 18h30 à 21 h
Bière, vin et hors d'œuvres inclus

Admission générale 5 $

Samedi 5 juillet de 10 h à 17 h

Billets disponibles à la Galerie Jeannine Blais, 102 rue Main, North Hatley (Qc) 819-842-2784

VOLLEYBALL DE PLAGE

Été, sable et soleil : trois mots pour décrire le volleyball de plage! Afin de profiter de notre superbe terrain de volleyball extérieur, des rencontres libres, sans compétition, sont prévues dans un encadrement amical. Replongez dans votre sport favori, dans une ambiance relaxe!

Quand : Tous les jeudis, dès le 19 juin

Heure : 19 h

Où : Terrain de volleyball du parc de la Chaumière, chemin d'Haskell Hill

Note : Apportez vos ballons et votre bouteille d'eau.

COMPOST : TRUCS POUR VOTRE BAC DE CUISINE

- Recouvrez votre bac de papier journal, de sacs en papier brun ou d'un sac compostable approuvé.
- La viande, les os, le poisson et tout autre déchet humide doivent être emballés fermement pour empêcher l'humidité de sortir, limiter les odeurs et ne pas attirer les mouches.
- Videz et rincez régulièrement le bac de cuisine.
- Utilisez du bicarbonate de soude pour contrôler les odeurs.

COMPOST : TRUCS POUR VOTRE BAC BRUN

- Mettez du papier journal froissé au fond de votre bac pour qu'il absorbe le liquide et pour empêcher que de petits morceaux passent à travers la grille d'aération.
- Enveloppez soigneusement la viande, les os, le poisson, les produits laitiers et les déchets et excréments d'animaux de compagnie dans du papier journal pour empêcher les mouches d'y pondre leurs oeufs. Le papier journal est un filtre au charbon naturel.
- Placez des résidus de jardin, des copeaux de bois, des branches de conifère, du bran de scie ou du bicarbonate de soude dans votre bac. Ils serviront de filtre naturel.
- Même s'il n'est pas plein, mettez toujours le bac au chemin le jour de la collecte.
- Rincez régulièrement le bac avec le tuyau d'arrosage.

- Assurez-vous que les trous d'aération au fond du bac ne sont pas obstrués. Ces trous permettent l'aération des matières compostables. Sans air, ces matières deviennent « anaérobies » et produisent des odeurs désagréables.
- Placez du Vicks ou de l'antiphlogistine (onguent pour les douleurs musculaires) sur les évents pour masquer les odeurs et garder les animaux à l'écart.
- Gardez le bac à l'extérieur dans un endroit bien aéré, ombragé et facile d'accès et, si possible à l'écart des activités extérieures.

PROPRIÉTAIRE DE PUITS?

C'est votre responsabilité de vous assurer de la qualité de votre eau potable afin de prévenir les problèmes de santé.

Que faut-il faire analyser?

Les bactéries* : Analyser 2 fois par année

- Risque de nausées, vomissements, diarrhées, maux de ventre.
- Présence causée par l'activité humaine et animale.

*L'analyse inclut les coliformes totaux et fécaux, E. coli, entérocoques et colonies atypiques.

Les nitrates : Analyser 1 fois par année

- Diminuent le transport d'oxygène dans le sang. Les femmes enceintes et les nourrissons sont plus vulnérables.
- Présence due aux activités agricoles et aux fosses septiques.

L'arsenic : Analyser au moins 1 fois

- Substance cancérigène.
- Naturellement présent dans le sol, particulièrement en Estrie..

Quand?

Au printemps et à l'automne (en période de dégel ou de fortes pluies) ou si votre eau a changé d'aspect, de goût ou d'odeur.

Où?

Faites analyser votre eau par un laboratoire accrédité par le ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP). Les deux laboratoires accrédités qui desservent l'Estrie sont :

- Laboratoires d'analyses S.M. à Sherbrooke – 819 566-8855
- Biolab à Thetford Mines – 1 800 250-1516

Certains laboratoires offrent aussi la possibilité de commander une trousse d'analyse et de la faire livrer chez vous. Des coûts peuvent y être associés.

Pour plus de détails sur les analyses à réaliser, les laboratoires accrédités, la signification des résultats obtenus, les effets à la santé et les solutions possibles s'il y a contamination, nous vous invitons à consulter :

« La qualité de l'eau de mon puits » sur le site du MDDEFP : www.mddefp.gouv.qc.ca

« Eau potable » du site de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Estrie : www.santeestrie.qc.ca

Si vous soupçonnez des problèmes de santé liés à la qualité de votre eau, communiquez avec Info-Santé 8-1-1

LE SAVIEZ-VOUS?

Votre eau peut être claire, inodore et agréable à boire, mais contenir des bactéries et des produits chimiques pouvant affecter votre santé. Les dispositifs de traitement souvent installés pour améliorer l'apparence de l'eau (ex. : adoucisseur, filtre au charbon actif, filtre au sable vert) n'éliminent pas les principaux risques à la santé.

CONCOURS DE PHOTOS MEMPHRÉMAGOG OUVERT À TOUS

Du 2 juin au 15 août prochain, la MRC de Memphrémagog tiendra un concours de photos sur les paysages culturels de la région. Ce concours est ouvert à tous, tant aux photographes amateurs qu'aux professionnels.

Vous souhaitez participer? Rendez-vous sur le site www.typiquementmemphremagog.com

Photographe: Nicole C.-McKinnell Magog
Le Monstre Memphré.

pour soumettre vos clichés et expliquer en quoi vos photos représentent pour vous un paysage culturel remarquable du territoire de la MRC de Memphrémagog. Les photos soumises doivent illustrer des paysages de la région sur lesquels l'humain a laissé sa trace, qui témoignent du passage de l'homme.

Les visiteurs du site peuvent également voter pour leurs photos préférées, en y indiquant aussi les raisons pour lesquelles ces photos les font vibrer. Ces informations alimenteront le travail de consultants qui réalisent présentement une étude sur la caractérisation des paysages culturels dans la MRC.

En participant au concours, vous courez la chance de remporter l'un des trois prix suivants :

PRIX DU PARTICIPANT

- Le prix du participant, tiré au hasard parmi toutes les photos reçues : un massage pour deux personnes au SPA Eastman;

TYPIQUEMENT Memphrémagog
CONCOURS PHOTO POUR AMATEURS ET PROFESSIONNELS

PRIX DU PUBLIC

- Le prix du public, tiré au hasard parmi les visiteurs qui ont voté pour leurs photos coup de cœur : un brunch-croisière pour deux personnes à bord du Grand Cru, offert par Tourisme Memphrémagog;

PRIX DU JURY

- Le prix du jury, décerné à la photo la plus méritante après l'évaluation d'un jury : une caméra GoPro.

Pour plus de détails sur le concours de photos et pour vous y inscrire, visitez le site www.typiquementmemphremagog.com

CAMPAGNE DE RECRUTEMENT DE MEMBRES

BLEU • EVERBLUE MASSAWIPPI

Bleu Massawippi, anciennement appelé **L'Association pour la protection du lac Massawippi (APLM)**, est un organisme à but non-lucratif fondé en 1968 par un groupe de citoyens préoccupés par la santé du lac. Son premier but est d'informer et de sensibiliser les citoyens de la grande région du lac Massawippi.

Bleu Massawippi a besoin de vous ! Pour Bleu Massawippi, le nombre fait la force. En 2013, nous avons dépassé le chiffre percutant de 1 000 membres !

Toutefois, chaque année, nous recommençons à zéro, et nous dépendons du soutien continu de nos membres. Nul besoin d'être résident ou propriétaire. Il suffit d'aimer le lac Massawippi et sa région pour avoir le droit d'adhésion. En outre, la carte de membre vous permet d'obtenir **des rabais chez des commerçants** de la région qui soutiennent notre cause (voir le site web www.lacmassawippi.ca). **Enfin, son coût est déductible d'impôts** (un reçu pour l'impôt vous sera remis en même temps que votre carte de membre).

Membre individuel : 25$

Membres famille : 50$ (chaque membre reçoit sa carte individuelle qui lui permet de profiter des rabais offerts par les commerçants)

SVP, postez votre chèque à : Bleu Massawippi CP 2703 North Hatley, QC, J0B 2C0 ou contactez Sylvie Delorme, représentante au membership 819-780-2844

SOYEZ COOL EN PRENANT GARDE AUX COUPS DE CHALEUR!

Les animaux de compagnie, tout comme les êtres humains, peuvent souffrir de la chaleur. Puisqu'ils se rafraîchissent en haletant, et non en transpirant, quelques minutes sous une température chaude suffisent à mettre la vie de votre animal en danger. Puisque la prévention demeure le meilleur remède, voici quelques conseils qui vous éviteront une situation tragique.

Dès que le beau temps revient, ne laissez jamais votre animal seul dans la voiture, même si les fenêtres sont entrouvertes.

Plusieurs études ont démontré que la température intérieure d'un véhicule garé à l'ombre et avec les fenêtres entrouvertes peut rapidement, dû à l'effet de serre, être supérieure de 20°C à la température extérieure. Ainsi, une température extérieure de 10°C se traduit en une température intérieure de 30°C. Imaginez en plein été lorsqu'il fait 27°C; la température de l'habitacle à l'ombre peut atteindre 42°C en cinq minutes, et près de 55°C au soleil. Or, un animal dont la température corporelle atteint 42°C risque de graves problèmes métaboliques, lesquels peuvent entraîner sa mort s'il n'est pas traité rapidement. Pourquoi courir ce risque? Laissez-le plutôt à la maison, où il sera bien plus confortable et en sécurité.

Les premiers signes d'hyperthermie se traduisent par une respiration haletante et de l'agitation. Puis, l'animal salivera par la gueule, et même par le museau, et pourra devenir chancelant. Dès les premiers signes, n'attendez pas : appelez votre vétérinaire ou amener votre animal à la clinique la plus proche.

Si votre chien vit à l'extérieur, offrez-lui un accès à un lieu ombragé; placez-y sa niche ainsi que plusieurs bols d'eau fraîche et propre. Si vous quittez pour la journée, déposez des glaçons dans ses bols d'eau.

Évitez l'exercice avec votre chien par temps chaud. Les chiens sont généralement moins habilités que les humains à résister à la chaleur. Optez plutôt pour une promenade en fin de soirée ou au petit matin.

Prenez garde au goudron et à la chaussée brûlante, car ils peuvent irriter les coussinets de votre animal. C'est une autre raison d'éviter les promenades par temps chaud.

Bon été!